



24^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE

5/6 JUILLET 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du permis d'organiser

Ouverture des engagements : Dès réception du permis d'organiser

Clôture des engagements 24 Juin 2019

Parution du road-book : Dès ouverture des engagements

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 30 Juin et Vendredi 5 Juillet (interdites entre 22 h 00 et 8 h 00)

Vérifications des documents et des voitures : le 5 Juillet de 16 h 00 à 19 h 30

le 6 Juillet de 8 h 30 à 9 h 30

Lieu : Salle Polyvalente à Renaison

Heure de mise en place du parc de départ : dès les vérifications terminées

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 5 Juillet à 18 h 00 à la salle polyvalente de Renaison

Publication de la liste des autorisés au départ le 6 Juillet à 10 h 00 Lieu Salle polyvalente

Publication des heures et ordres de départ le 6 Juillet à 10 h 00 Lieu Salle polyvalente

Départ de : Stade de Renaison le 6 Juillet à 11 h 00

Arrivée à : Stade de Renaison le 6 Juillet à partir de 17 h 09

Publication des résultats du rallye : le 6 Juillet au plus tard 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix le 6 Juillet à 20 h 00 SALLE POLYVALENTE à Renaison

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Val d'Allier organise les 5 et 6 Juillet , en qualité d'organisateur Administratif, le 24^{ème} Rallye Régional de la Côte Roannaise,

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 19/R08 en date du 10/03/2019 et de la FFSA numéro 192 en date du 10/03/19

Comité d'Organisation

Président : Thierry MOULIN

Membres : Mary GOJJAT – Véronique MIVIERE – Sylvie VALCOURT – Marion VALCOURT - Michèle MARTIN – Josette MARTIN – Sophie MOULIN

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY

Téléphone : 04 70 98 42 03 (à partir de 15 h 00)

Permanence du Rallye :

jusqu'au 4 Juillet :

- 6, Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY – Tél : 04 70 98 42 03 (les après-midi à partir de 15 h 00)

A partir du 5 Juillet :

Salle Polyvalente – 42370RENAISON – Tél : 06 80 88 27 64 – 06 81 50 61 37

Organisateur technique

Nom : ECURIE SCRATCH

Adresse : 42370 – RENAISSON

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président :	Catherine PASTOREK
Membres :	Jean RENAULT Corine DUTOUR FERAL
Directeur de Course :	Gérard MAURIN
Adjoint Direction de Course :	Thierry DUPECHER – DRIJARD Wilfried
Adjoint délégués ES	Catherine CHAMPOMIER Pascal MAGNE
Adjoint délégués sécurité	Michel BEAULATON - Josy MARTIN
Commissaires Techniques Responsables :	Bernard COQUET
Commissaires Techniques :	Georges SANDELION Gérard JOUVHOMME
Chargé des relations avec les concurrents:	Michel JUILLARD
Chargé de Presse :	Sylvie VALCOURT

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Côte Roannaise compte pour la Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le challenge de l'A.S.A.V.A.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu :

- vendredi 5 Juillet de 16 h 00 à 19 H 30
- samedi 6 Juillet de 8 h 30 à 9 h 15 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les vérifications techniques auront lieu :

- vendredi 5 Juillet de 16h 00 à 19 H 45
- samedi 6 Juillet de 8 h 30 à 9 h 30 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les concurrents ne recevront pas de convocation. La liste des engagés pourra être consultée sur le site www.sportautoauvergne.org et sur www.datascratch.com

Vérifications finales : Garage JASON AUTO – POUILLY LES NONAINS
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 1erP. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional de la Côte Roannaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **24 Juin MINUIT**

A.S.A. DU VAL D'ALLIER
6 , rue de l'hôtel des postes
03200 VICHY

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **340 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation sera inscrit sur la liste d'attente jusqu'au paiement.

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
 - 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
- (conformément aux prescriptions générales 2018)

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

R5 – A7S –GT10 – A7K – A8 - R4 – R3 – N4 – F2/14 - A6K – R2– A7 –N3 – F2/13 - GT9 – A6 – A5K – A5 – R2J - R1 – N2 – F2/12 - N2 Série –N1 – F2/11

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu.

4.3.2P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes 2019

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la côte roannaise représente un parcours de 132.00 Kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.600 Kms

Les épreuves spéciales sont :

- ES Les « 2 » Saint Haon 1/3/5 : 6.500 Kms
- ES St Rirand 2/4/6 : 6.700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les : **Dimanche 30 Juin et Vendredi 5 Juillet**

Les reconnaissances sont interdites entre 22 h 00 et 8 h 00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.5P

Pour les CH qui précèdent le départ d'une E.S., le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

	SCRATCH	GROUPES		CLASSES	1 ou 2	de 3 à 4	de 5 à 8	de 9 à 12	13 ou plus
1er	340 €	150 € si + de 6 partants		1 ^{er}	170 €	340 €	340 €	340 €	340 €
2 ^{ème}	260 €	80 € si + de 12 partants		2 ^{ème}			120 €	120 €	120 €
3 ^{ème}	170 €	40 € si + 18 partants		3 ^{ème}			40 €	80 €	90 €
4 ^{ème}	100 €			4 ^{ème}				40 €	60 €
				5 ^{ème}					40 €

Des coupes seront également distribuées.

Les prix sont cumulables

La remise des prix se déroulera le 6 Juillet à 20 h 00 Salle Polyvalente à Renaison.

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires dans la semaine qui suivra le rallye..

La liste des engagés ainsi que les classements peuvent être consultés sur le site www.sportautoauvergne.org ou www.datascratch.com